

COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL
ARRETE DE VOIRIE
N° T28/2024
Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur DUFORT Mathieu, qui souhaite obtenir une autorisation de stationnement pour une livraison devant son domicile

Considérant que cette demande entraîne une occupation temporairement du domaine public au niveau du 13, Rue de la Massane ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1

Le mercredi 03 avril entre 8h00 et 17h00, Monsieur DUFORT Mathieu est autorisé à faire stationner un camion de livraison au niveau du 13, Rue de la Massane.

Article 2

Cette livraison nécessitera les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement au niveau du n° 13, Rue de la Massane ;
- stationnement : interdiction de stationner du côté pair de la Rue de la Massane, sur toute l'emprise du stationnement du véhicule de livraison ;
- circulation : la circulation sera déviée par rétrécissement de la chaussée au droit de la parcelle.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

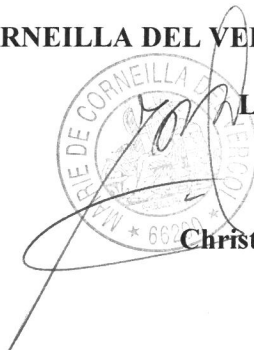
Monsieur DUFORT Mathieu est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

M. le commandant de gendarmerie, M. le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 25 mars 2024


Le Maire,
Christophe MANAS